

Nom de la zone humide : Ripisylve sur le ruisseau de la Gourgue vers les Garennes

Commune : TOURBES - Secteur Pézenas sud (14)

Visite : entité visitée (observations de terrain disponibles)

Superficie : 1.42 hectares

Commentaire : ripisylve très contrainte en contexte agricole

Typologie : Ripisylve (1)

Sol caractéristique des zones humides : non

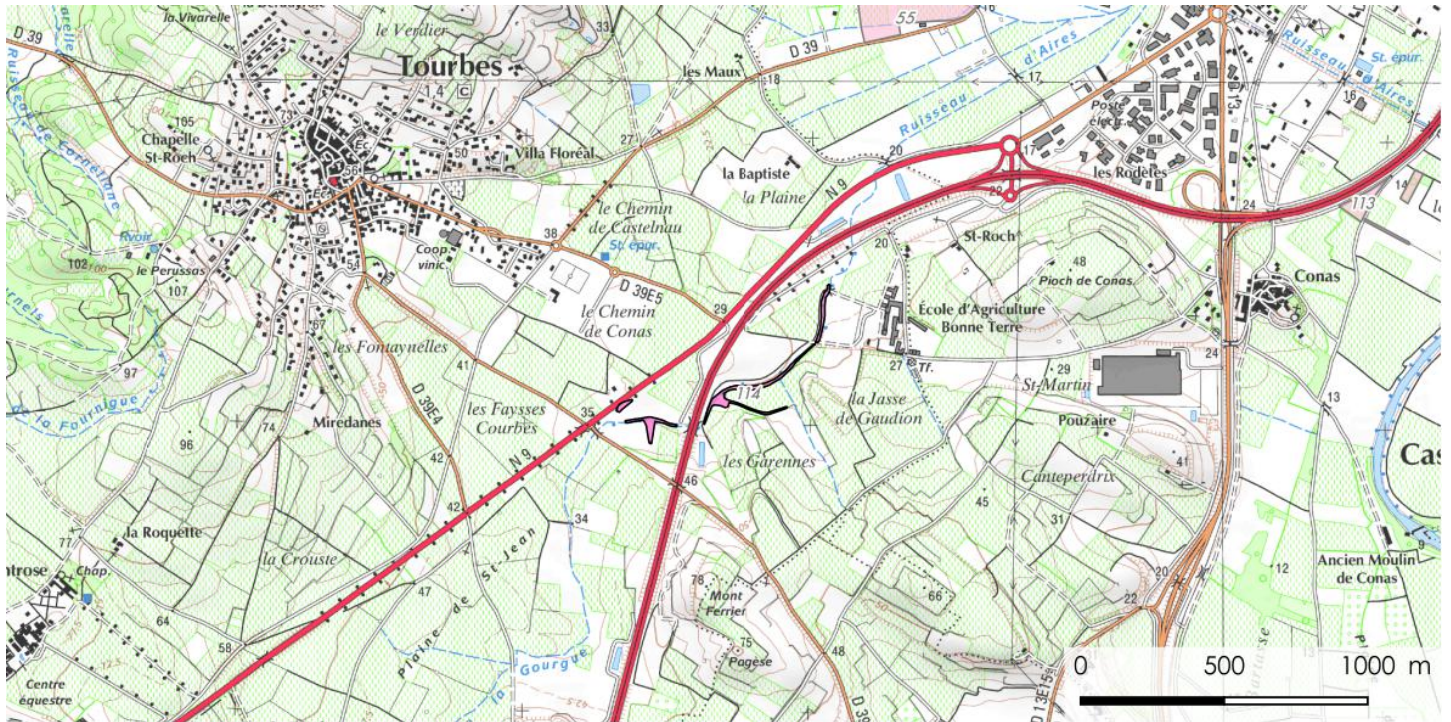
Habitat caractéristique des zones humides : oui

Etat global de la zone humide : non renseigné

Note globale des fonctions : Modéré

Note globale des pressions : Modéré

Priorisation d'intervention de la collectivité publique : Modéré



Enjeux pour les fonctions des zones humides :

Fonction hydraulique/hydrologique :

- E1 : Non observé (lit mineur non incisé et absence de berges abruptes)
- E2 : Non concerné (submersion constatée, selon la couche TRI_BEZI_INONDABLE)
- E3 : Non concerné (zone humide incluse dans une zone inondable selon l'Atlas des Zones Inondables)
- E4 : Non observé (végétation arborée dense - dissipation de l'énergie de crue)
- E5 : Fonction assurée (zone humide située en amont de bassin versant, sur des cours d'eau de classe 5 ou 6 selon la BD CARTHAGE)
- E6 : Non observé (traces d'hydromorphie dans les 50 cm - soutien d'étiage)
- E7 : Fonction assurée (zone humide incluse dans un secteur répertorié d'érosion ou d'atterrissement)
- E16 : Non concerné (zone humide dans une zone d'expansion de crues - ZEC)

Fonction physique/biogéochimique :

- E8 : Fonction observée (végétation participant à l'épuration)
- E9 : Non concerné (présence d'horizon histique selon la BD SOL-LR)
- E10 : Non concerné (qualité du contexte piscicole jugé Bon à Très bon selon le SANDRE)

Fonction biologique/écologique :

- E11 : Non observé (état des masses d'eau superficielles - carto)
- E12 : Non concerné (intersection avec segment de classement de continuité écologique - liste 1)
- E13 : Non concerné (intersection avec une ZNIEFF)
- E14 : Non concerné (présence d'espèces végétales à enjeu local de conservation notable)
- E15 : Non concerné (présence d'espèces animales à enjeu local de conservation notable)

Critères de pondération de la note des enjeux :

- ECP1 : x 2 (surface > 1 ha)
- ECP2 : x 1 (continuité géographique)
- ECP3 : x 1 (hors périmètre de protection AEP)

Pressions sur les zones humides :

Pressions liées à l'agriculture :

- P1 : Non observé (présence de canaux et fossés)
- P2 : Fonction observée (présence de terres labourées à proximité)
- P3 : Non observé (dégradation par le bétail)
- P4 : Non observé (entretien mécanique dégradant)
- P5 : Fonction observée (pompage ou irrigation à proximité)
- P6 : Non observé (présence d'un plan d'eau bordant la zone humide)
- P7 : Pression identifiée (proximité de cultures à fort usage de produits phytosanitaires et intrants selon le RGP)
- P19 : Pression identifiée (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)

Pressions liées aux infrastructures et à l'urbanisation :

- P10 : Non observé (route, gazoduc, voie ferrée...)
- P11 : Pression identifiée (pression agricole supérieure à la valeur 1.34 selon la carte dédiée)
- P12 : Non observé (captage AEP à proximité)
- P13 : Non concerné (proximité d'un captage AEP superficiel en amont - qui prélève une certaine quantité d'eau)
- P14 : Non observé (remblais ou décharges sauvages)
- P15 : Non observé (pollution organique ou chimique)
- P17 : Fonction observée (cours d'eau canalisé)
- P18 : Fonction observée (présence d'un ouvrage dans la zone humide)

Pressions liées à un désordre écologique ou aux usages :

- P8 : Non observé (dégradation par les sports mécaniques)
- P9 : Non observé (dégradation liée à des accès pour les loisirs)
- P16 : Non concerné (présence d'espèces végétales invasives perturbant le bon fonctionnement des écosystèmes)

Critères de pondération de la note des pressions :

- PCP1 : x 1 (zonage du PLU non connu)
- PCP2 : x 1,5 (STEP située entre 100 m et 1 km à l'amont de la zone humide)
- PCP3 : x 1,5 (niveau global des pressions moyen)



Vue d'ensemble., le 30/03/2017 par Jean-Laurent Hentz.



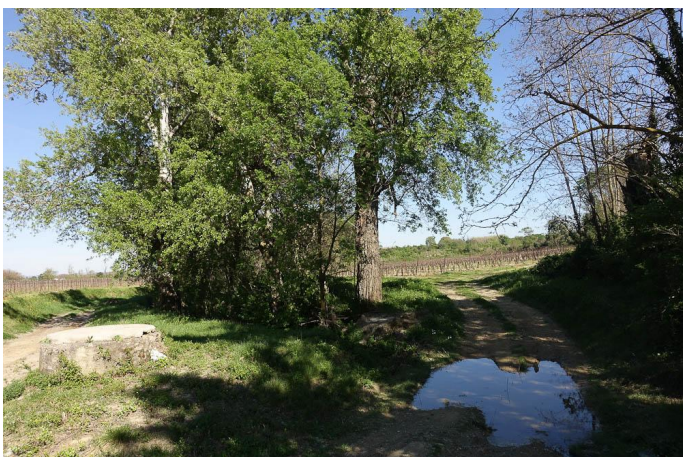
Cannier de Provence., le 30/03/2017 par Jean-Laurent Hentz.



Après le passage de la rocade (la Méridionale)., le 30/03/2017 par Jean-Laurent Hentz.



Le cordon de ripisylve est fortement contraint par l'agriculture et les aménagements routiers., le 30/03/2017 par Jean-Laurent Hentz.



La ripisylve abrite de beaux arbres : ici Frênes et Peuplier blanc., le 30/03/2017 par Jean-Laurent Hentz.

Pédologie :

Id	Type de sol	Sondage	Hydromorphie	Nappe	Commentaire
----	-------------	---------	--------------	-------	-------------

Les espèces à enjeu patrimonial sont indiquées en gras, avec les éléments d'information suivants :

- An.1 : espèce inscrite à l'annexe 1 de la Directive européenne 79/409 dite directive oiseaux,
- An.2 et An.4 : espèce inscrite à l'annexe 2 ou l'annexe 4 de la directive européenne 92/43 dite directive habitats-faune-flore,
- F : espèce protégée en France,
- Znieff : espèce importante pour la désignation régionale des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Liste des espèces associées à la zone humide :

Flore :

Fraxinus angustifolia Vahl, 1804
 Juncus inflexus L., 1753
 Lythrum salicaria L., 1753
 Populus alba L., 1753
 Populus nigra L., 1753
 Salix alba L., 1753
 Scirpoides holoschoenus (L.) Soják, 1972
 Veronica anagallis-aquatica L., 1753

Faune :

Bufo bufo (Linnaeus, 1758) - F

Sources des observations :

Jean-Laurent Hentz (BE)